

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 février 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9, 10 et 11 février 2015**

**2015 DPE 45 - DFA** Nouveau contrat d'objectifs du service public de l'eau de Paris.

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2008 DPE 090 – 2008 DF 084 en date du 24 novembre 2008, portant sur la réorganisation de la gestion du service public de l'eau à Paris, par laquelle est créée une régie à autonomie financière et personnalité morale chargée du service public de l'eau à Paris et par laquelle il est notamment accordé à la régie une dotation initiale en nature ;

Vu les délibérations 2009 DPE 029 – DF 037 1-2-3 et 2009 DPE 102 – DF 96-1, datant de 2009, portant sur la réorganisation de la gestion du service public de l'eau à Paris, autorisant M. le Maire à signer le contrat d'objectifs liant la Ville de Paris et la régie Eau de Paris ;

Vu les délibérations 2010 DPE 68 et 2012 DPE 40, modifiant par avenant le contrat d'objectifs 2010 - 2014 ;

Vu la délibération 2014 DPE 8 – DF 5 en date du 10 février 2014, portant sur la mise à jour de l'inventaire de l'état des biens dotés ou mis à disposition par la Ville de Paris à Eau de Paris ;

Vu le projet en délibération en date du 27 janvier 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la signature avec la régie Eau de Paris du contrat d'objectifs du service public de l'eau à Paris 2015-2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la signature du contrat d'objectifs du service public de l'eau à Paris 2015-2020, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Sont approuvés l'inventaire des biens, la liste des biens mis à disposition, l'état descriptif des biens du service public de l'eau, et le suivi des valeurs brute et nette comptables des biens remis par la Ville à la régie Eau de Paris ainsi que le cahier des modalités financières particulières entre la Ville et Eau de Paris dont les textes sont joints à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**